



Chers amis,

la saison estivale se termine, j'espère, pour ceux qui sont partis en vacances qu'ils en ont pleinement profité et que pour les malchanceux dont je fais partie pour cause de travail, se rattraperont dans les semaines et mois à venir.

Déjà un mois que notre passion à reprise, ce mois d'Août 2013 au vu des observations fût particulièrement intéressant sur notre territoire avec une présence régulière d'anatidés et de limicoles, certainement en rapport avec des conditions anticycloniques régulières, nous apportant des vents de nord-est, est et sud-est, mais aussi à n'en pas douter à l'augmentation des surfaces tondues, permettant un meilleur accueil pour tous ces oiseaux, ce travail réalisé en grande partie par les détenteurs de droit de chasse à la hutte profite à tous et je ne peux que féliciter ceux-ci pour le travail fourni.

Ce mois de septembre, annonce également la reprise des réunions concernant les différentes structures qui se mettent en place. Dans ce mot du Président du mois de septembre je vais vous parler du Contrat de Baie, dans lequel nous sommes pleinement partie prenante, ayant pris la Présidence de la commission thématique "Milieux Naturels" où j'ai l'honneur de vous représenter. Commission combien importante pour notre passion.

Je vais donc essayer de vous résumer les grands axes de ce contrat en vous en faisant une synthèse vous permettant d'apprécier l'importance de notre participation à cette action.

L'animation et la coordination du contrat de baie de Canche sont assurées par le Symcéc, structure porteuse du contrat.

Le contrat de baie de Canche est un programme d'action sur 5 ans (2013/2018) dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques littoraux, il traitera également le rôle essentiel de nos mares de huttes en ce qui concerne la biodiversité.

Le contrat de Baie de Canche sera géré par le Comité de baie.

La mission première du comité de baie est de valider et de piloter la mise en œuvre du programme d'actions du contrat de baie de Canche, dont les enjeux sont les suivants :

Améliorer la qualité de l'eau afin de garantir les usages ;  
Pour prévenir les risques et favoriser une gestion cohérente de l'estuaire et de la basse vallée ;  
Pour préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau ;  
Pour améliorer la sensibilisation et la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics.

**Plus généralement, les tâches du comité de baie s'articulent autour des thèmes suivants :**

- 1- Rassembler et mobiliser les acteurs concernés par le contrat de baie de Canche ;
- 2- Suivre la mise en œuvre du contrat de baie et évaluer ses effets sur la qualité de l'eau et les milieux naturels aquatiques ;
- 3- Informer l'ensemble des acteurs et le grand public sur l'état d'avancement du contrat par le biais d'une communication

### **Cinq commissions ont été créées pour mener à bien ce projet.**

- Commission "qualité de l'eau"
- Commission "fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire"
- Commission "risques inondations"
- Commission "milieux naturels"
- Commission "communication, sensibilisation, formation"

### **Les principales missions des commissions thématiques sont les suivantes :**

- Elles préparent et définissent les objectifs des études prévues dans le contrat de baie de Canche ;
- Elles suivent l'élaboration et les résultats de ces études ;
- Elles proposent et accompagnent des actions concrètes à mener dans le contrat de baie de Canche.

Le Contrat de Baie, permettra de redonner en partie à notre Baie son visage dans temps, en réduisant les dépôts d'alluvions par le biais du retour à une meilleure circulation des eaux des marées (effet chasse d'eau), la diminution des apports en nitrate et autres produits qui permettent le développement de plantes invasives (chien dent de mer...), la possibilité de créer des zones favorables à l'accueil des oiseaux (écrêtage, création de micros mares...). Vous serez aussi acteurs pour ceux qui le souhaiteront dans l'échantillonnage de la biodiversité se trouvant dans les marres des concessions que l'état met à notre disposition, par le biais du Bail Maritime. Des rencontres et des journées de formation, pour ceux qui seront intéressés se dérouleront dans les mois à venir, je vous en tiendrais informé.

Notre Association sera aidée dans toutes ses démarches par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais. Nous ne pouvons être absent de ce dossier, mais tout au contraire en être les acteurs incontournables et indissociables des actions qui seront menées. Je peux vous assurer que je resterais très vigilant sur les décisions qui seront prises et intraitables sur la défense de notre passion, de notre culture et art de vivre que nos aïeux nous ont légués.

Votre Président, Thierry FORESTIER